

## SORTIE LADIES, dimanche 30 JUIN 2019



La ladies 2019

Notre terrain de jeu cette année sera le  
**JURA**

Comme d'habitude, une pause matinale  
gourmande entrecoupera notre parcours,  
et Les Rousses nous accueillerons pour un  
repas convivial.

Merci de votre présence.



### DESCRIPTIF DE LA SORTIE

DATE	ITINERAIRE	KM
30 Juin 2019	- Rendez-vous 8h45 parking Géant Casino à Seynod, le plein fait – Départ 9h	125 km

### BUDGET / PRESTATIONS

Membre Chapter	Non membre Chapter	A verser à la réservation
30 €	32 €	Totalité à l'inscription – chèque débité avant la sortie

### CONTACTS

Road-Captain : Patricia LOISEAU	Tél. : 07 60 72 40 64	Mail : patifries@gmail.com
Road-Captain : Fabienne BOSSON	Tél. : 06 38 38 21 48	Mail : bosson64@gmail.com

### RESPONSABILITES

**Permis de conduire et assurance** : dans le cadre des activités, tous les participants doivent posséder le permis de conduire et l'assurance en cours de validité en fonction du véhicule utilisé.

**Code de la route** : tous les participants doivent respecter le code de la route des pays dans lesquels ils évoluent.

**Renoncement au droit de recours** : le Chapter, même s'il est affilié au HOG, reste néanmoins une entité séparée et indépendante, responsable de ses actions. Tous les membres du HOG et leur(s) invité(s) participent volontairement et à leurs propres risques aux activités du Chapter affilié au HOG. Le concessionnaire sponsor, le HOG et la Harley Davidson Motor Compagy, ses auxiliaires et distributeurs ainsi que les membres du bureau, officers, road captain sont et seront exemptés de toute responsabilité par le membre/l'invité quelles que soient les blessures, les pertes subies par le membre/l'invité ou par ses biens et pouvant résulter d'une participation aux activités du HOG et à celles du Chapter affilié au HOG. Cela signifie qu'aucun des membres de l'Alpes Spirit Chapter et leur(s) invités(s) ne peuvent en aucun cas tenter une action en justice à l'encontre du concessionnaire sponsor, du HOG, de la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs, de l'Alpes Spirit Chapter, de l'association Alpes Spirit Organisation et de leurs agents, employés ou responsables respectifs quelles que soient les blessures qu'ils aient pu subir ou les dommages infligés à ses biens.

**Alcool et stupéfiants** : les participants doivent respecter le code civil français et la législation applicable à l'étranger.



### BULLETIN D'INSCRIPTION : LADIES 2019 ( 30 Juin)

Conducteur	Nom :	Prénom :
2 <sup>ème</sup> conducteur ou passager	Nom :	Prénom :
Adresse :		Code postal :
Ville :	Téléphone :	Mail :
Montant total à régler :	<b>Retourner ce bulletin au Chapter avec votre chèque à l'ordre de : Alpes Spirit Organisation ou paiement en ligne sur la boutique</b>	
Conducteur : écrire « lu et approuvé » et signer		2 <sup>ème</sup> conducteur ou passager : écrire « lu et approuvé » et signer

Restaurant maintenu par tous les temps ; les repas ne seront pas remboursés.

